

SOS FEMMES VIOLENCES

RAPPORT D'ACTIVITES

2014



560, chemin de la cassine 73000 CHAMBERY

Sommaire...

Présentation SOS Femmes Violences	p. 3
L'accueil de jour	p. 4
L'aide aux victimes	p.14
L'Hébergement	p. 16
Prévention/sensibilisation	p. 19
Annexes	p. 21

Sos Femmes Violences...

- **Date de création** : 1977 sous le nom « SOS Femmes battues »
- **Changement de nom** : 1999 « SOS Femmes violences »
- **Situation géographique** : déménagement en novembre 2013 au 560, chemin de la cassine à Chambéry
- **Coordonnées** : Tél. 04.79.85.53.68
Mail. sos.fv@free.fr

SOS Femmes Violences c'est...

- une équipe de professionnelles salariées
- des adhérents et des adhérents bénévoles
- un bureau et un conseil d'administration
- des financeurs (annexe)
- des partenaires institutionnels et associatifs (annexe)

SOS Femmes Violences lutte contre les violences faites aux femmes...

- Aide aux femmes victimes de violences au sein du couple
- Hébergement de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants
- Prévention/sensibilisation du public savoyard aux violences conjugales

L'ACCUEIL DE JOUR

Présentation

L'accueil de jour a pour mission de prendre en charge les femmes victimes de violences au sein du couple, en amont des dispositifs d'urgence afin de préparer, éviter, anticiper ou accompagner le départ des femmes avec ou sans enfant du domicile conjugal.

Ce travail s'effectue notamment par le biais d'entretiens au cours desquels nous informons et orientons vers des services et institutions spécialisées, ou des personnes ressources, selon la demande formulée par la personne accueillie et le diagnostic de l'intervenante sociale. Cela permet de développer, dans un espace convivial dédié et non-stigmatisant, un accompagnement spécifique.

Il s'agit d'un lieu d'accueil spécialisé, un lieu de vie, de détente où les femmes peuvent se (re)poser pour mettre à distance, l'espace de quelques heures, le stress et l'anxiété générés par le climat de violences qu'elles subissent.

Un coin multimédia est mis à leur disposition ainsi qu'un espace café-cuisine. Nous proposons également des ateliers individuels et collectifs ainsi qu'un groupe de parole.

Elles peuvent rencontrer d'autres femmes, et échanger en toute confidentialité, ce qui leur permet de rompre l'isolement.

Les salariées et les bénévoles en charge de cet accueil sont formés à la violence conjugale et sont en capacité d'intervenir de façon adaptée à chaque situation.

Permanence physique et téléphonique : les chiffres

En 2014, l'accueil de jour a ouvert de 10h à 16h de janvier à mi-mai, puis de 12h à 16h jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, une permanence physique et téléphonique est assurée du lundi au vendredi. Les femmes peuvent laisser un message avec leurs coordonnées pendant les réunions ou permanences extérieures afin qu'une intervenante les recontacte dès que possible.

En plus des entretiens individuels que nous pouvons proposer sur rendez-vous, il offre un lieu d'accueil libre sans rendez-vous préalable. Il permet d'accueillir, informer et orienter au cas par cas les femmes reçues vers les partenaires adéquats (Service d'Accueil et d'Orientation Départemental, Centre Polyvalent d'Action Sociale, avocates, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Maison de la Justice et du Droit, ARSAVI, police/gendarmerie, services de santé...).

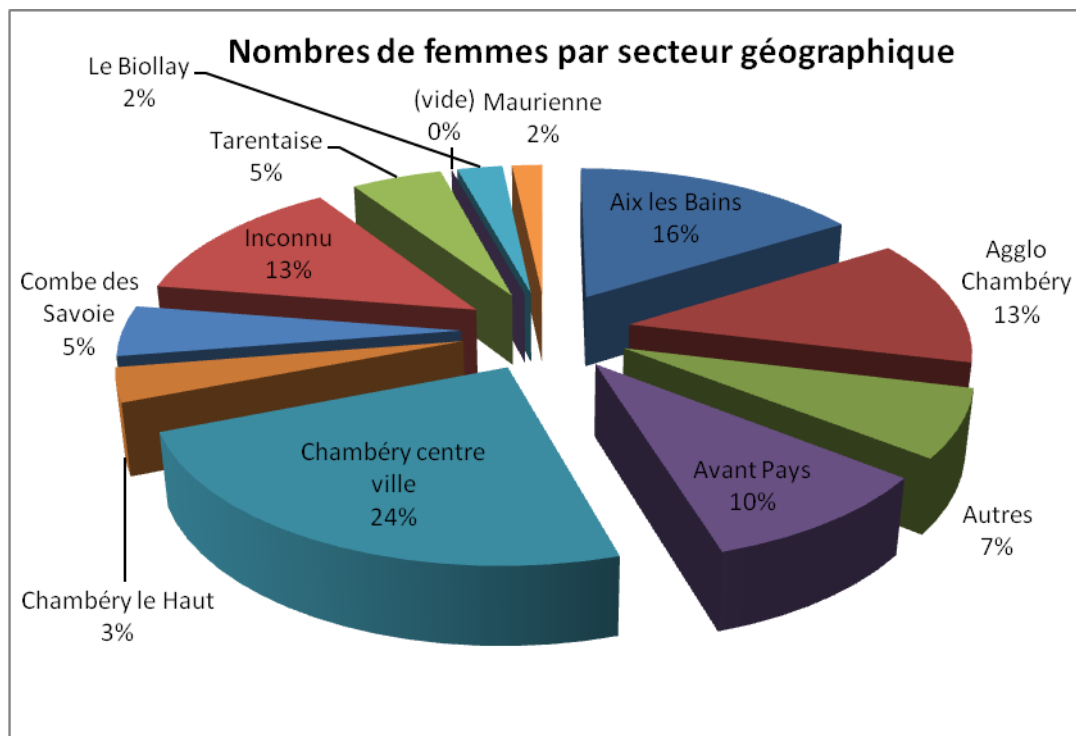
En 2014, dans le cadre de l'accueil de jour, nous avons reçu **522 appels et 162 femmes**. A cela s'ajoute les ateliers, les rendez-vous thématiques et les permanences extérieures.

Les principaux motifs des visites sur l'accueil de jour sont : l'écoute et le soutien, l'aide et l'accompagnement dans les démarches, les informations juridiques, les informations sur la police et la gendarmerie (main courante, plainte), et les demandes d'hébergement.

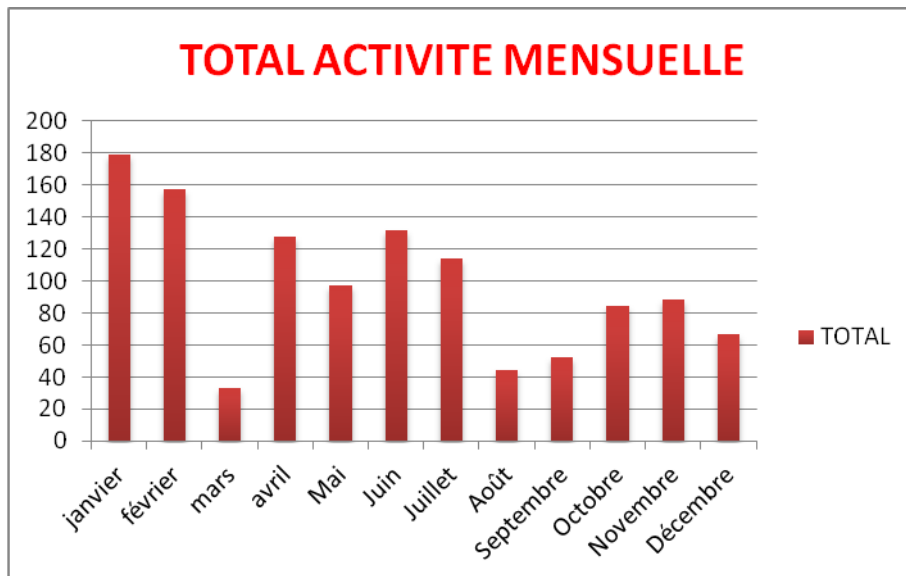
Toutes les femmes reçues, que ce soit physiquement ou par téléphone, ont fait l'objet autant que possible d'une évaluation par une intervenante sociale. Ces évaluations ont conduit à des orientations internes (suivi SOS) et à 111 orientations externes en 2014, qui sont de différents ordres :

- Orientations juridiques : police/gendarmerie, avocats, tribunal, CIDFF, ARSAVI, MJD
- Orientations sociales : CPAS et CCAS, hébergement SIAO/SAOD, hébergement refuge SOS Femmes violence, CAF, CPAM, protection de l'enfance (ASE)
- Orientations médicales : urgences, CMP de secteur et CMPI, professions libérales (médecins, psychiatres, psychologues), ARSAVI, groupe de parole SOS Femmes violences.

PROVENANCE DES FEMMES RECUES



Les femmes reçues par SOS viennent en grande partie de Chambéry (40% Chambéry centre ville+ agglo+ Chambéry le Haut). 16% vivent à Aix les Bains, et 10% sont de l'Avant pays savoyard. Ces chiffres montrent que l'éloignement géographique est un frein à la prise en charge des femmes victimes de violences car très peu de femmes reçues viennent des territoires isolés comme la Maurienne ou la Tarentaise. Les permanences décentralisées (Avant pays savoyard et Albertville) répondent à ce besoin de proximité des victimes et des acteurs locaux.



Ce tableau récapitulatif de l'activité totale par mois fait apparaître différents points :

- Une forte activité les deux premiers mois de l'année
- Une très faible activité le mois de mars due à un problème de téléphone : on voit ainsi la part importante de la permanence téléphonique dans l'activité totale. En effet, le premier contact se fait le plus souvent par téléphone.
 - Une activité « normale » entre avril et juillet puis une baisse en août (qui peut s'expliquer en partie par la fermeture de SOS pendant la semaine du 15 août)
 - Une activité en baisse mais constante en fin d'année, en raison des nombreux changements au sein de l'association.

Les facteurs qui ont contribué à la baisse de la fréquentation :

La mise en place de l'Accueil de Jour en novembre 2013 a entraîné une fermeture de 3 fois une semaine dont 2 fin 2013 et une en 2014 pour l'installation.

A cela s'est rajoutée l'absence de communication vers les partenaires et le public (absence de téléphone, changement d'adresse, nouveaux horaires).

Les mouvements de personnels (départs et remplacements) successifs ont également contribué à un manque de retranscription systématique des publics venant à l'accueil de jour.

Tous ces éléments nous ont permis d'améliorer nos outils techniques et de communication soutenus par une rigueur de travail pour rendre compte dès janvier 2015 de l'activité de l'accueil de jour.

Les permanences

Depuis maintenant plusieurs années, l'association essaie de se rendre au plus près des victimes et des territoires éloignés géographiquement par le biais de permanences décentralisées. Cela a commencé avec les permanences en avant pays savoyard puis avec les permanences à Albertville.

Même si ces permanences ont été impulsées de différentes manières et par différents acteurs, elles ont chacune une mission de coordination de proximité visant une prise en charge globale et dans la durée des femmes victimes de violences conjugales ; sans pour autant se substituer aux acteurs et services existants mais en travaillant en complémentarité avec ces derniers. Accueil, écoute, information et orientation des femmes victimes de violences sont ainsi proposés au sein de permanences décentralisées dans des territoires semi ruraux, éloignés géographiquement du siège social de SOS à Chambéry.

✓ **Les permanences en avant pays savoyard :**

Les permanences ont lieu au sein des différents Centres Polyvalents d'Action Sociale (CPAS) présents sur le territoire :

- Les 1ers et 3èmes vendredis du mois aux Echelles (de 9h à 12h) et à Pont de Beauvoisin (de 13h30 à 16h30)
- Sur rendez-vous à Yenne et Saint Genix sur Guiers.

Les permanences de Yenne et Saint Genix étant plus rarement fréquentées contrairement aux permanences des Echelles et de Pont de Beauvoisin, il avait été décidé en fin d'année 2013 de nous adapter à la demande et d'offrir sur ces communes un cadre un peu moins rigide. Ainsi, nous intervenons maintenant à la demande et selon les besoins. Les permanences des Echelles et Pont de Beauvoisin restent fixes.

Lors de l'appel à projet en 2009, l'association s'était engagée auprès des financeurs à accompagner au minimum 7 femmes par an. L'objectif est atteint puisque nous avons suivi 23 femmes cette année, 32 appels de femmes victimes et 12 appels réseaux.

Nous avons également participé aux réunions du groupe territorial de lutte contre les violences faites aux femmes de l'Avant pays savoyard, qui a pour but de coordonner les actions pour une meilleure prise en charge des victimes et un meilleur maillage du territoire.

✓ **Les permanences à Albertville :**

Ces permanences ont vu le jour en 2012 à l'initiative de la municipalité de la ville d'Albertville désireuse de voir notre association présente sur le bassin albertvillois. Nous avons saisi cette demande pour nous rapprocher à nouveau au plus près de la population et couvrir un nouveau territoire, lui aussi éloigné géographiquement de Chambéry et donc de nos permanences d'accueil au siège.

Les permanences ont eu lieu les 2^{èmes} lundis du mois (de 9h30 à 12h et de 14h à 16h) à la maison des associations d'Albertville. En 2014, cette permanence a permis d'accompagner 5 femmes, pour lesquelles nous avons reçu 13 appels et 7 appels réseaux.

Les ateliers

✓ Le groupe de parole :

Le groupe de parole existe depuis 2009 et se déroule tous les 15 jours, le mardi matin de 9h30 à 11h30.

Il a pour objectif d'ouvrir à toutes les femmes victimes de violences, un espace de parole, un moment pour se recentrer sur soi, son vécu et partager son expérience dans un cadre structuré et sécurisant.

Le groupe permet également de rompre l'isolement. Au départ les femmes qui désirent participer au groupe de parole appréhendent ce qu'elles vont pouvoir dire, entendre. Finalement les langues se délient rapidement et chacune trouve sa place au sein du groupe qu'elles qualifient comme leur espace, se sentant en sécurité et dans la capacité de pouvoir tout dire et d'être comprise par l'autre.

Les thèmes abordés ont été :

- le regard des autres,
- les enfants,
- confiance en l'autre / confiance en soi,
- les limites de la justice par rapport aux violences conjugales...

Les thèmes sont amenés par l'animatrice (intervenante sociale-psychologue), garante du groupe, mais également par les participantes elles-mêmes, si elles le souhaitent.

En 2014, le groupe de parole a rassemblé entre **2 et 5 femmes à chaque séance**. Nous estimons qu'il y a eu **21 personnes pour 8 séances**.

✓ Le groupe d'expression créative :

Cet atelier a lieu tous les 15 jours, le vendredi matin de 9h30 à 11h30, en dehors des périodes scolaires et est animé par une art-thérapeute.

Un groupe de **3 à 4 femmes** se retrouve régulièrement pour vivre l'expérience de la création et partager dans un lieu et un temps prévu pour cela, un moment centré sur l'acte de créer. Chacune peut ainsi puiser dans ses propres ressources pour inventer, imaginer, produire des formes... à partir d'une palette de proposition : écriture, dessin, peinture, installation éphémère...

Il y a eu 66 participations aux 22 séances au cours de l'année 2014.

C'est ainsi que le petit groupe a pu durant l'année travailler collectivement sur un projet

d'exposition qui s'est concrétisé en janvier 2015 au Café Biollay (café associatif) à Chambéry. Ce projet a permis de vérifier les ressources de chacune : depuis la mobilisation pour trouver le lieu, l'installation des œuvres, la communication et l'organisation avec les responsables du café d'un petit temps convivial.

Ces moments contribuent grandement à créer des liens entre elles et à renforcer l'image positive de soi.

Lors des séances d'atelier, il est important de proposer des consignes, mais souvent, il est nécessaire de se décaler pour entrer en résonance avec chacune des personnes de manière à les amener à un travail qui fait sens pour elles. On est surpris, à chaque fois, de constater que même si le contenu de l'atelier a été bien prévu, il faut faire un pas de côté pour laisser place à l'imprévu qui s'impose. Il est nécessaire d'être dans une position d'ouverture à ce qui va advenir. Rien n'est écrit d'avance de ce qui va se passer et cela permet l'entrée dans un processus de création.

Nous observons que certaines personnes participent depuis plusieurs années à cet atelier et leur départ du groupe est encore difficile à envisager pour elles. Une personne du groupe a pu exprimer le fait qu'elle n'arrive à se lever le matin, seulement quand elle doit venir à l'atelier. Le rituel de se retrouver pour créer apporte une sécurité, un moment de convivialité, de solidarité auquel chacune tient beaucoup. La fragilité, les peurs, la solitude, voire même l'accueil d'une personne nouvelle dans le groupe est souvent repéré comme l'indicateur de ces difficultés.

Compte-tenu que cet atelier est envisagé comme un tremplin vers d'autres possibles, nous avons aussi des objectifs comme:

- Accompagner les participantes vers des activités extérieures pour faire doucement le pas vers d'autres lieux (Musée, sorties culturelles, manifestation ...)
- Faire découvrir des espaces ressources ou encore construire des projets artistiques en lien avec d'autres structures, ce qui a été le cas avec le Café Biollay...
- Prendre du temps pour évoquer les projets de chacune.

Depuis le déménagement de SOS, rue de la Cassine, fin 2013, l'atelier se déroule dans un espace accueillant et chaleureux, dans lequel le groupe s'est immédiatement senti à l'aise. L'atelier peut actuellement accueillir une ou deux personnes supplémentaires.

✓ **Atelier Bien-être :**

Cet atelier a pour but d'apporter aux femmes victimes de violences conjugales des bienfaits physiques et psychologiques.

En agissant sur le corps, le massage a des effets positifs sur l'esprit, la prise de conscience des émotions, l'estime de soi et la valorisation personnelle.

L'atelier bien-être a débuté le 3 juillet dans les locaux de l'association. Il a lieu le jeudi matin tous les 15 jours sur inscription et est réalisé par une professionnelle diplômée bénévole.

Il est proposé différents types de massages : californien à l'huile, réflexologie plantaire...

Cet atelier a accueilli **13 femmes pour 13 séances** en 2014.

Nos actions spécifiques

Les Rendez-vous thématiques

L'association a continué d'organiser les « après-midi thématiques ».

Ils ont pour but d'informer de manière régulière le grand public sur les violences conjugales et des thèmes qui leurs sont liés.

Deux thèmes ont été abordés cette année :

- « *Les violences conjugales et la loi* » : animé par des avocates, il s'est déroulé au mois de février.



Après une présentation rapide de l'Association SOS Femmes Violences, cette rencontre s'est déroulée en deux temps :

- Une partie théorique présentée et expliquée par les trois avocates présentes :

Les sujets abordés sont : un rappel de la loi de 2006, le plan pénal et civil, l'aide juridictionnelle, le harcèlement moral, l'ordonnance de protection et l'ordonnance contradictoire, l'interdiction de sortie du territoire et l'adresse de la résidence.

- Une partie de débat questions-réponses :

Réponses aux nombreuses questions du public sur les différents aspects juridiques du thème abordé.

Elle a réuni **25 personnes** d'horizons différents (femmes victimes et professionnels) et a suscité de nombreux échanges.

- « **Les violences conjugales et les enfants** » : animé par un psychologue, une assistante sociale et un coordinateur Enfance Jeunesse Famille du Conseil Général, il s'est déroulé au mois de juin.

RDV THÉMATIQUE

SOS Femmes violences

SOLIDARITÉ Femmes

L'association SOS Femmes Violences vous attend nombreux lors de son

Après-midi thématique
Le thème abordé lors de cette 3ème rencontre sera :

Les violences conjugales
et
Les enfants

Intervenants : psychologue, assistante sociale, coordinateur EJF...

Lundi 02 juin 2014
de 13h30 à 16h30

Salle B011, rez-de-chaussée de la Maison des Associations
67 rue Saint François de Salles (place d'Italie)
CHAMBERY

Ouvert à tous
(particulier, professionnel, famille...)
Gratuit

Pour tout renseignement vous pouvez contacter
l'équipe de SOS Femmes Violences :
04.79.85.53.68 ou sos.fv@free.fr

Cette rencontre s'est également déroulée en deux temps :
Une partie théorique et une partie de débat question-réponses.

Elle a réuni **29 personnes** d'horizons différents : professionnels et femmes victimes et a suscité de nombreux échanges.

La journée du 8 mars

Depuis plusieurs années, SOS Femmes Violences fait partie du « Collectif 8 mars » avec d'autres partenaires que sont Le CIDFF73, l'ADDCAES, le centre de planification et d'éducation du conseil général et la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce temps là est l'occasion de sensibiliser et questionner le grand public autour des inégalités de genre encore largement présentes dans notre société.

En 2014, le programme était le suivant :

- ✓ Expositions :
 - « Nous les femmes et les hommes », autour de l'égalité femmes hommes dans notre société
 - « L'état du monde des femmes »

- ✓ Conférences :
 - « Les femmes dans la Grèce Antique », animée par Mr Ivan Aurenty
 - « Sport et féministe », animée par Mr Patrice Darvey
 - « L'histoire et les femmes, toute une histoire », animée par Mme Nathalie Mouthon

- ✓ Table ronde : « Regards croisés sur la condition des femmes au Congo et plus généralement en Afrique grâce aux témoignages de femmes médecin, avocate, militante. » animée par Rémy Kossonogow en partenariat avec l'association Le bon regard 73 : Femmes de Kinshasa.

- ✓ Atelier de sensibilisation à l'égalité pour les enfants de 6 à 10 ans

L'AIDE AUX VICTIMES

Notre association accueille des femmes victimes de violences conjugales, dans un souci de confidentialité, d'anonymat, sans jugement, en toute transparence, sans jamais mettre en doute leur parole et dans le respect du rythme des personnes reçues.

Il s'agit avant tout de prendre en compte leur singularité dans la situation de violences qu'elles vivent, afin, pour elles, de ne pas se confronter à des idées reçues de la femme victime de violences conjugales. Elles agissent toutes différemment devant ce schéma de violence, dans ce cycle de violences pourtant si semblable dans son fonctionnement, et c'est à nous, intervenantes sociales, de repérer cette femme derrière l'horreur, et l'aider à se dévoiler, se connaître ou se retrouver.

L'accompagnement social que nous proposons est donc l'exacte signification de ce terme, nous « partageons avec ces femmes », « nous cheminons avec elles » et les aidons à élaborer leur propre réflexion autour de leur situation et de leur histoire conjugale, tout en respectant leur rythme, leur désarroi, leur peur, leur envie de se battre, de ne rien faire...

Il s'agit donc de permettre dans notre accompagnement d'entendre et d'écouter avant tout leur histoire, les violences vécues, et d'accepter d'entendre tout. Dans notre comportement, il faut donc créer un espace de libération de la parole, un espace authentique où nous les accepterons telles qu'elles sont, et où nous favoriserons la parole mais aussi les silences nécessaires.

Mais favoriser cet espace de parole ne signifie pas que nous allons agir dans l'urgence après recueil de celle-ci. Déjà, parce que ces femmes ne le souhaitent souvent pas, et surtout pour éviter les conseils rapides, et ce que nous penserions bien pour elles en tant que professionnels, pouvant ainsi faire fuir ces femmes.

Il s'agit donc de permettre le temps du cheminement vers le détachement, la déculpabilisation et la déresponsabilisation de la femme, afin de permettre à celle-ci de savoir comment réagir à l'emprise dont elle est sujette, comment la repérer, comment s'en détacher, comment trouver des stratagèmes pour l'éviter, et comment se reconnaître comme victime.

Nous accueillons les femmes à tous les stades de leur cheminement dans ce parcours de victime, et notre travail est de repérer aussi où elles en sont pour continuer à les accompagner dans le long processus de réflexion et de surcote de reconstruction, et ainsi de respecter où elles veulent aller sans les guider trop rapidement. Nous respectons donc ce qu'elles sont venues chercher au moment de notre rencontre en veillant à faire germer une petite graine leur permettant d'avancer dans leur réflexion.

Dans ce processus, nous sommes amenées à informer et conseiller les victimes en matière administrative et judiciaire et cela en partenariat avec d'autres organismes et structures. Bien souvent en effet, ces femmes sont des personnes perdues et isolées et ne sachant plus à qui faire

appel et comment, quels droits les protègent et quelles procédures mettre en place. Ce sont autant d'informations à leur apporter pour leur permettre d'élaborer si elles le désirent, des éléments de construction pour un départ, pour une protection en urgence, pour se protéger de l'auteur.

Nous les accompagnons aussi à effectuer des démarches lorsqu'elles le désirent auprès de différentes structures concernées. Ainsi, nous travaillons avec un ensemble de partenaires de tous horizons auxquels toutes femmes victimes de violences conjugales pourraient être confrontés dans l'évolution de sa situation : association de droits des étrangers, association d'informations sur les droits des femmes, structures d'hébergement, avocats, hôtel de police et de gendarmerie, hôpital, pole emploi, association d'insertion, Services sociaux du conseil général, médecins libéraux, psychologues, psychiatre, CMP , CHS, CCAS ...

De façon pratique, ce sont les intervenantes sociales qui s'occupent de l'accompagnement social des femmes reçues, cela se déroule par une rencontre physique dans un bureau prévu à cet effet, par le biais de rendez-vous. Mais cela peut aussi être en complémentarité avec des liens téléphoniques. C'est dans ce sens que notre accompagnement est particulier, permettant des suivis spécifiques et une adaptation en fonction des situations vécues par ces femmes.

Pour un accompagnement physique vers les organismes, les intervenantes sociales se déplacent selon leurs disponibilités, mais elles sont surtout aidées et épaulées par un groupe de bénévoles, disponibles, formés et en lien avec elles dans la suite à donner.

L'HEBERGEMENT

En 2014, l'association gère deux appartements « refuge », a adresse secrète, qui peuvent accueillir chacun deux femmes et leurs enfants,

- soit une capacité d'accueil de 7 personnes pour l'un et 6 personnes pour l'autre.

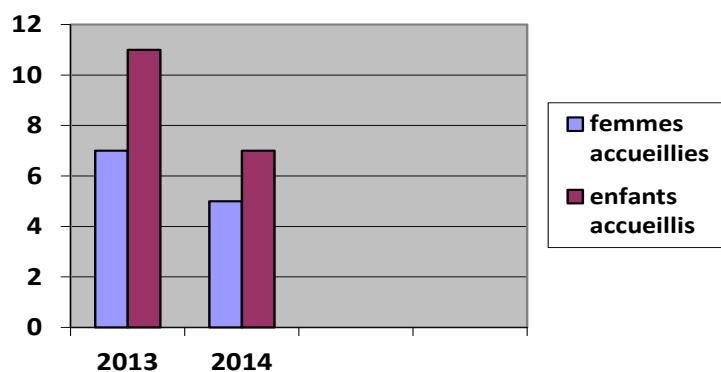
Ce mode d'hébergement ne rentre pas dans le dispositif d'accueil d'urgence. Une demande d'hébergement doit être formulée auprès de nos services pour être ensuite validée ou non par notre commission interne.

Les femmes sont accueillies de manière temporaire dans ces appartements, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

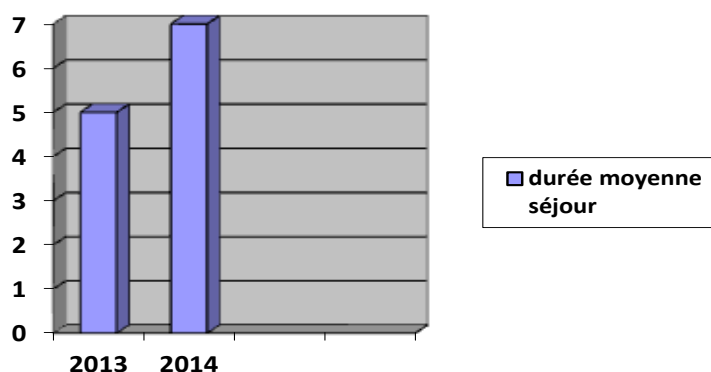
Ces hébergements ont vocation à :

- Accueillir, pour protéger et mettre à l'abri les femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales. Cela leur permet de rompre le cycle de la violence, de se poser et se reposer. C'est un espace sécurisé où les femmes peuvent réfléchir à ce qu'elles vivent.
- Offrir un accompagnement social global de la part des intervenantes sociales, visant à soutenir ces femmes pouvant présenter des difficultés importantes d'ordre psychologique, juridique, économique et/ou sociale, et ceci en lien avec les différents partenaires sociaux et acteurs locaux.
Elles peuvent ainsi élaborer un projet de vie et être informées, soutenues et accompagnées dans les diverses démarches administratives et judiciaires en lien avec celui-ci (accès et ouverture de droits, procédures judiciaires et auprès du JAF, relogement, ...).
- Offrir un soutien à la reconstruction de soi en valorisant les compétences de chacune, leur permettre d'acquérir une connaissance du cycle de la violence afin de mieux l'identifier, ce qui les aide à sortir d'une culpabilité vis-à-vis de l'échec de leur couple.

En 2014, 5 femmes et 7 enfants ont pu bénéficier d'un hébergement au sein de nos appartements, pour lesquels nous avons réalisé 70 interventions.



Regard sur l'évolution de la durée de séjour :



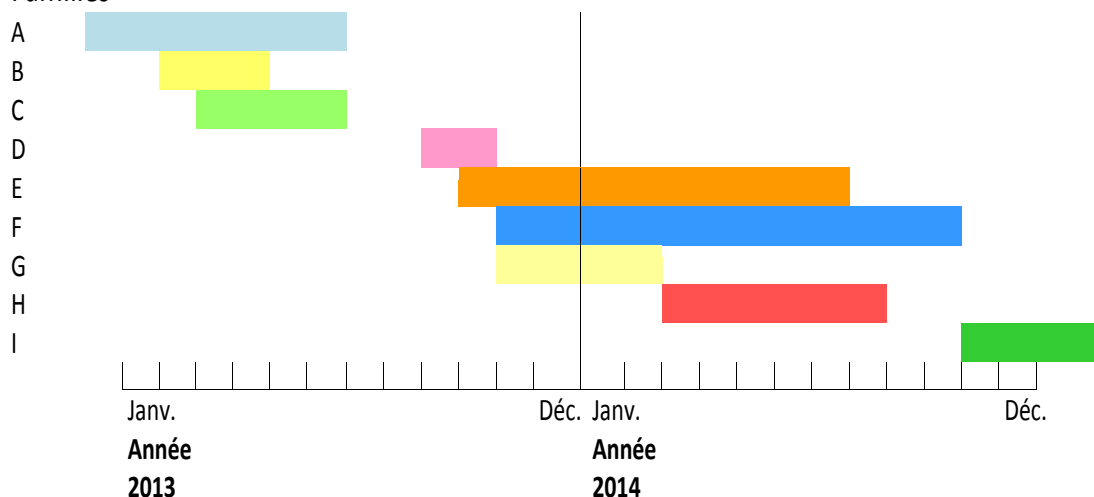
Nous pouvons observer que s'il y a eu moins de femmes et enfants accueillis sur l'année 2014, en parallèle la durée moyenne du séjour s'est allongée de 5 à 7 mois, les temps d'hébergement ont été compris entre 3 et 12 mois. Les appartements ne sont jamais restés vides, en effet, les nouveaux accueils correspondent aux départs d'autres familles.

Sur les cinq familles hébergées en 2014, deux d'entre elles ont accédé à un logement de droit commun, deux autres ont fait le choix de partir sans laisser d'adresse pour s'assurer une sécurité et une est toujours hébergée, avec un accompagnement de proximité.

Vue d'ensemble sur l'évolution de la répartition des hébergements entre 2013 et 2014 :

Occupation des appartements

Familles



Il est à noter que le travail d'élaboration relatif aux critères d'admission au sein de ces appartements « refuges » mené en 2013 reste un sujet de réflexion à part entière. Il nous semble encore nécessaire d'avancer vers une meilleure adéquation entre notre offre d'hébergement relative à nos moyens de fonctionnement (2.43 ETP, co-hébergement, équipe non présente sur les lieux /hébergement diffus)) et les situations complexes des dames que nous rencontrons.

Par ailleurs, notre association regrette que les femmes victimes de violences conjugales doivent rechercher des solutions uniquement dans le champ social alors qu'elles devraient pouvoir, comme le dispositif légal le prévoit, rester à leur domicile avec leurs enfants aussi souvent qu'elles le souhaitent.

PREVENTION ET SENSIBILISATION

➤ Objectifs

- Travailler sur les représentations ainsi que sur les messages des médias et faire évoluer les idées reçues
- Appréhender la violence dans ses différentes formes d'expressions
- Sensibilisation de l'impact de la violence : Violence agie et subie
- Interroger la relation amoureuse et les relations garçons/filles
- Informer sur les lieux et les personnes ressources

➤ Public concerné

Date	Etablissements concernés	5ème		4ème		seconde		CAP		Stagiaires Auxiliaires Vie Sociale	
		Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
14/01/2014	George Sand, La Motte Servolex	66	73								
17 et 24/01/14	Reinach					5	32				
24/02et 24/03/14	Le Bocage							14	32		
20 et 22/05/14	George Sand, La Motte Servolex			56	65						
14 et 21/11/2014	EREA Chambéry			25	14						
28/03/2014	Mission Locale Jeunes St Jean de Maurienne									12	1
TOTAL		66	73	81	79	5	32	14	32	12	1
TOTAL ELEVES	395	139		160		37		46		13	

336 élèves (152 filles et 184 garçons) de la 6^{ème} à la seconde ont été concernés par les interventions de prévention ainsi que 46 élèves (14 filles et 32 garçons) de CAP et 13 jeunes majeurs de la Mission Locale Jeunes (12 filles et 1 garçon).

➤ Bilan

Si ce travail de prévention/sensibilisation a répondu aux attentes des professionnels (corps enseignant, équipe éducative), il vient surtout à la rencontre des besoins des enfants, notamment dans la nécessité pour eux d'apprendre à se situer pour eux-mêmes et dans le rapport à l'autre.

La parole et les échanges sont facilités par le cadre sécurisé de l'intervention.

Annexe 1

➤ Les partenaires financiers de l'association :

Subventions :

- SAR/CPO (justice)
- Conseil général
- CUCS Chambéry métropole
- FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance)
- Droit des femmes
- DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)
- Mairies : Chambéry, Aix les Bains, Albertville, Pont de Beauvoisin, saint Genix sur Guiers, Le Bourget du Lac, Montmélian.

Dons :

- INSEEC
- Crédit Agricole des Savoie
- Association des familles
- Caisse d'épargne, Fondation CERA

Annexe 2

➤ Partenaires institutionnels :

- Conseil général
- Police/Gendarmerie
- Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes
- Justice (MJD, CDAD, ...)
- Centre hospitalier de Chambéry

➤ Partenaires associatifs :

- CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles de la Savoie)
- ARSAVI 73
- ADDCAES
- Cantine Savoyarde
- La SASSON (SAOD/SIAO, foyers d'hébergement,...)